

**ARRÊTÉ DE RESULTAT D'ADMISSION DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE
SESSION 2025**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,
chancelière des universités ;**

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003,

Vu la note de service ministérielle n° 2019-104 du 16 juillet 2019

Vu la délibération du jury en date du 31 mars 2025

Arrête

Article 1 :

Les candidates dont les noms suivent sont admises à la certification complémentaire en français langue seconde :

DJOULAH Lila, professeure en CDI de lettres modernes au collège Jules Vallès, Le Havre,
ELICE Lucie, professeure certifiée de lettres modernes, collège François Truffaut, Argentan,
LEBRUN Marine, professeure des écoles, école Ferdinand Buisson de Sotteville lès Rouen,
SOWA Pauline, professeure des écoles, école Vauquelin Dubocage, Rouen.

Article 2 :

Les intéressées bénéficient de la certification complémentaire à la date de délibération du jury.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 3 avril 2025

La rectrice de la région académique de Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités :
Valérie CABUIL
Signé